

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 21 mars 2024**

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, Lise TAULEIGNE-DESPLANCQUES, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME DUCHAMP Cécile à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. GOSSE Pascal à M. VOLLE Jean-Luc, VERNET David à M. DURAND Gérald.

Secrétaire de Séance : MME HUOT Michèle.

N°12/2024**Convention : Intervention musicale en Milieu Scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2024, le portage des IMS est assuré par la CCBA.

Il indique que la classe de PS/MS/GS/CP de l'école publique et les 2 classes de l'école privée désirent bénéficier des interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2024-2025. Il propose de financer 15 séances d'1 heure par classe pour un coût global identique à 2023-2024 soit 2 190 € (730 € par classe).

Le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention correspondante avec la CCBA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'interventions musicales en milieu scolaire pour les 3 classes des écoles de LABEGUDE pour l'année scolaire 2024-2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

